

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie,
des finances, du budget et de
la fonction publique

Papeete, le

03 DEC. 2019

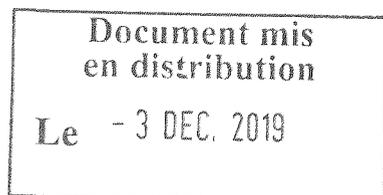
N° ASA-2019

RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Béatrice LUCAS et Tepuaraurii TERIITAHU



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

L'article 41 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics prévoit que la progression du budget de l'assemblée d'une année sur l'autre est limitée à celle de l'évolution prévisible des recettes ordinaires du budget de la Polynésie française.

Conformément à cette évolution (lettre n° 8184/PR du 18 novembre 2019), le projet de budget pour l'exercice 2020 de l'assemblée de la Polynésie française est présenté sur la base d'une hausse de 0,41 % de la dotation de fonctionnement.

Les éléments ayant conduit à l'élaboration du projet de budget de l'institution pour l'année à venir s'articulent autour des trois points suivants :

1. une augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale de 1 %, dont l'impact est de 19 800 000 F CFP ;
2. le financement par le Pays des effets de cette augmentation à hauteur de 9 350 050 F CFP ;
3. un renforcement des moyens alloués à la coopération interparlementaire et notamment des obligations statutaires consécutives à l'adhésion de notre institution à l'assemblée parlementaire de la francophonie, financé par un redéploiement interne de crédits.

Il en ressort un projet dont le montant total des crédits alloués au budget de l'assemblée en 2020, s'élève à la somme de *deux milliards trois cent trente-neuf millions huit cent cinquante mille cinquante francs CFP (2 339 850 050 F CFP)*, toutes sections confondues, se répartissant comme suit

- 2 289 850 050 F CFP en section de fonctionnement ;
- et 50 000 000 F CFP en crédits de paiement, pour la section d'investissement.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement pour l'exercice 2020 proviennent de la dotation de fonctionnement sollicitée au budget de la Polynésie française et qui s'élèvera à **2 289 850 050 F CFP**, soit une augmentation de 9 350 050 F CFP par rapport à la dotation de l'exercice 2019.

Ces ressources permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre 960 « Pouvoirs publics »..... 1 343 970 050 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre augmentent de 0,78% soit + 10 350 050 F CFP.

La répartition des crédits entre les différents articles de ce chapitre est effectuée de la manière suivante :

1. Article 606 « **Achats non stockés de matières et fournitures** »..... **3 000 000 F CFP**
Sur ces crédits, s'imputent les achats de fournitures ou de consommables de bureau demandés par les élus dans la limite d'un quota annuel défini en interne. Ces crédits sont reconduits à l'identique.
2. Article 613 « **Locations** » **500 000 F CFP**
Cet article accueille les locations de matériels nécessaires à l'organisation d'événements. Ces crédits proviennent d'un virement à due concurrence du chapitre 961.
3. Article 618.4 « **Frais de formation** »..... **2 000 000 F CFP**
En raison des faibles réalisations constatées en 2019, cette ligne subie une baisse de 50 % soit 2 000 000 F CFP qui sont transférés à l'article 624 « Frais de transports ».
4. Article 623 « **Publicité, publications, relations publiques** »..... **11 400 000 F CFP**
Ces crédits reconduits à l'identique, permettent de financer notamment l'organisation de la réunion du réseau des femmes parlementaires francophones qui se tiendra pour la première fois en Polynésie française au cours du premier semestre de 2020.
5. Article 624 « **Transports** »..... **42 220 000 F CFP**
Ces crédits couvrent, à hauteur de 22 000 000 F CFP, la prise en charge du transport des élus pour remplir leurs obligations de présence aux réunions de l'assemblée de la Polynésie française ou des commissions extérieures dont ils sont membres et, à hauteur de 20 220 000 F CFP, les autres déplacements induits par les activités statutaires obligatoires générées par l'adhésion de l'assemblée de la Polynésie française à l'assemblée parlementaire de la francophonie ou pouvant être occasionnés par la coopération interparlementaire (Vanuatu, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Groupe des parlements des îles du Pacifique, etc.) ou la mise en œuvre des prérogatives confiées aux commissions intérieures de l'assemblée de la Polynésie française par les articles 59-2 et 68-1-1 du règlement intérieur ou encore les visites de travail à l'Assemblée nationale.
6. Article 626 « **Frais postaux et frais de télécommunications** »..... **32 000 000 F CFP**
Ces crédits sont reconduits à l'identique pour couvrir les dépenses de frais de télécommunication de l'institution.
7. Article 641.11 « **Rémunération brute** » **60 600 000 F CFP**
Cette enveloppe est reconduite à l'identique et permet de couvrir les rémunérations du personnel du cabinet du président (voir tableau en annexe 1 du projet de délibération).
8. Article 645 « **Charges sociales** »..... **16 120 000 F CFP**
Ces crédits servent au règlement des cotisations sociales du cabinet du président de l'assemblée de la Polynésie française.
9. Article 653.1 « **Indemnités** » **482 500 000 F CFP**
Ces crédits sont destinés au règlement des indemnités des représentants et augmentent de 1,1 %, notamment en raison de la revalorisation du point d'indice FPT.

10. Article 653.2 « **Frais de mission et de déplacement** » 10 000 000 F CFP
Ces crédits permettent de couvrir les frais de mission des élus et augmentent de 5 000 000 F CFP en raison du renforcement de la coopération interparlementaire.
11. Article 653.3 « **Cotisations et pensions de retraite** » 62 000 000 F CFP
Ces crédits augmentent de 500 000 F CFP et accueillent le paiement des cotisations versées à « AXA Assurances » au titre de la retraite par capitalisation des élus. Ils sont calculés en appliquant le taux de 14 % à l'indemnité de base des élus correspondant à 637 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique.
12. Article 653.4 « **Cotisations sociales** » 73 230 050 F CFP
Ces crédits, servant à régler les cotisations des élus à la caisse de prévoyance sociale et à la sécurité sociale, sont en baisse de 12,49% soit -10 449 950 F CFP.
13. Article 658.62 « **Dotations aux groupes d'élus** » 81 700 000 F CFP
Cette dotation mensuelle versée trimestriellement correspond à 71 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale, par représentant (voir article 74 du règlement intérieur). Il est prévu une modification du règlement intérieur de l'assemblée dont il résulterait un impact budgétaire de 13 659 000 F CFP soit 20,07 %. Cette augmentation financée par un virement de crédits provenant de l'article 658.63 « Crédits collaborateurs » servira à financer des moyens financiers supplémentaires alloués aux groupes politiques pour leur permettre d'assurer le secrétariat et l'organisation interne de leur groupe.
14. Article 658.63 « **Collaborateurs des élus** » 373 000 000 F CFP
Les crédits collaborateurs sont en baisse de 9 345 000 F CFP et sont évalués en prévision de la modification de l'article 75 du règlement intérieur de l'assemblée et en tenant compte de l'impact de la revalorisation de l'indice FPT. Il est prévu d'octroyer des moyens supplémentaires à certains membres du bureau de l'assemblée. Pour mémoire, il est alloué actuellement un crédit mensuel équivalent à 531 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale, par représentant, et le double pour les vice-présidents de l'assemblée, le président de la commission permanente, les présidents de commissions législatives et le président de la commission de contrôle budgétaire et financier.
15. Article 658.64 « **Charges patronales des collaborateurs** » 93 700 000 F CFP
Ces crédits en augmentation de 1 % correspondent aux cotisations dues à la caisse de prévoyance sociale pour les collaborateurs des élus.

Chapitre 961 « Moyens internes » 167 500 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre baissent de 0,59 % soit 1 000 000 F CFP qui sont transférés au chapitre 960.

16. Article 606 « **Achats non stockés de matières et fournitures** » 47 500 000 F CFP
Cet article regroupe les produits pharmaceutiques et d'hygiène, l'alimentation, l'habillement, les carburants et produits de garage, les combustibles, les produits d'entretien ménager, les fournitures de voierie, les fournitures de bureau, les autres denrées et fournitures consommées, l'acquisition de matériel outillage et mobilier, et l'électricité, eau et gaz. Les crédits inscrits sont reconduits à l'identique par rapport à 2019.
17. Article 615 « **Entretien et réparations** » 20 000 000 F CFP
Les crédits d'entretien et réparations sont destinés à rémunérer notamment des prestataires extérieurs pour les réparations et l'entretien de climatiseurs, de photocopieurs, des ascenseurs, de la station d'épuration, la désinsectisation.

18. Article 616 « **Primes d'assurances** »..... 3 500 000 F CFP
Ces charges en hausse de 500 000 F CFP couvrent les primes d'assurances des installations de production photovoltaïque, l'assurance de l'immeuble administratif et le site de Tarahoi ainsi que les assurances du parc automobile de l'assemblée.
19. Article 618 « **Divers services extérieurs** »..... 2 500 000 F CFP
Cet article concerne notamment les frais de documentation technique et générale.
20. Article 622 « **Rémunérations d'intermédiaires et honoraires** » 3 000 000 F CFP
Ces crédits sont reconduits et accueillent les dépenses relatives aux frais d'actes et de contentieux.
21. Article 623 « **Publicité, publications, relations publiques** »..... 2 000 000 F CFP
Cet article regroupe aussi bien les dépenses de fêtes et cérémonies que les impressions, reliures et autres prestations de services.
22. Article 624 « **Transports** »..... 1 800 000 F CFP
Ces crédits permettront l'envoi d'agents fonctionnaires en mission à l'Assemblée Nationale, au Sénat ou dans le Pacifique dans le cadre de la coopération interparlementaire ainsi qu'aux réunions statutaires de l'assemblée parlementaire de la francophonie.
23. Article 625 « **Déplacements et missions** »..... 5 000 000 F CFP
Ces crédits permettront le règlement des indemnités de déplacement des agents.
24. Article 626 « **Frais postaux et frais de télécommunications** »..... 10 000 000 F CFP
Ces crédits sont reconduits à l'identique.
25. Article 628 « **Divers – Autres services extérieurs** »..... 22 000 000 F CFP
Ces crédits n'enregistrent aucune hausse et permettront de financer notamment une convention de prestation d'entretien des espaces paysagers de Tarahoi ainsi que les frais d'inscription à l'assemblée parlementaire de la francophonie.
26. Article 658 « **Charges diverses de gestion courante** »..... 200 000 F CFP
Cet article concerne des charges diverses de gestion courante et des redevances pour des licences.
27. Article 681 « **Dotations aux amortissements et aux provisions** » 50 000 000 F CFP
Les prévisions sont calculées sur la base des amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles et sont en baisse de 1 000 000 F CFP.

Chapitre 962 « Personnel » 778 380 000 F CFP

Les crédits de ce chapitre n'enregistrent aucune hausse ni baisse.

Par article, les caractéristiques sont les suivantes :

28. Article 618.4 « **Frais de formation** »..... 4 000 000 F CFP
Cette enveloppe de 4 000 000 F CFP permet de dispenser des formations au personnel administratif et de tendre vers une montée en compétence.
29. Article 641.11 « **Rémunération brute** » 600 000 000 F CFP
Les crédits de cet article sont reconduits et tiennent compte notamment de la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) et des changements de grade suite à la réussite à des examens professionnels pour 5,5 millions F CFP. Pour mémoire, au 1^{er} octobre 2019, le nombre des emplois permanents inscrits au budget de l'assemblée était de 114 dont 109 pourvus et 5 postes vacants.

30. Article 641.3 « **Personnel non titulaire** »..... 700 000 F CFP
Cet article est reconduit à l'identique.
31. Article 645 « **Charges sociales** »..... 171 980 000 F CFP
Ce chiffre résulte d'un calcul estimatif des charges patronales qui apprécie les évolutions possibles de ces charges au regard de leurs évolutions précédentes.
32. Article 647 « **Autres charges sociales** »..... 1 700 000 F CFP
Ce poste est reconduit à l'identique et couvre les dépenses de la médecine préventive.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements à hauteur de 50 000 000 F CFP.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- **Les autorisations de programme** 170 000 000 F CFP
Un complément de 5 000 000 F CFP à l'autorisation de programme 1.2017 intitulée « Matériel, outillage et mobilier », de 15 000 000 F CFP à l'autorisation de programme 3.2017 « Logiciels » et de 150 000 000 F CFP à l'autorisation de programme 2.2019 « Travaux » sont proposés. Par ailleurs, conformément aux recommandations de la chambre territoriale des comptes, il est proposé de clore les opérations antérieures à 2017.
- **Les crédits de paiement** 50 000 000 F CFP
Les crédits de paiement inscrits au chapitre 900 se décomposent de la manière suivante : 5 000 000 F CFP sur l'opération 1.2017 « Matériel, outillage et mobilier », 15 000 000 F CFP sur l'opération 3.2017 « Logiciels » et 30 000 000 F CFP sur l'opération 2.2019 « Travaux ».

* * * * *

Examinée en commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 26 novembre 2019, la proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2020 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LES RAPPORTEURES

Béatrice LUCAS

Tepuaraurii TERIITAHU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française
pour l'exercice 2020

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée, portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière du Territoire et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° APF du approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2020 ;

Vu la proposition de délibération déposée par M^{me} Sylvana PUHETINI, première vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 11378 du 20 novembre 2019 ;

Vu la lettre n° /2019/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Pour l'exercice 2020, les ressources du budget de l'assemblée de la Polynésie française sont évaluées, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

En section de fonctionnement à la somme de *deux milliards deux cent quatre-vingt neuf millions huit cent cinquante mille cinquante francs CFP (2 289 850 050 F CFP)* :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961	7412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 289 850 050
		Total chapitre 961	2 289 850 050
		Total	2 289 850 050

En section d'investissement à la somme de *cinquante millions de francs CFP (50 000 000 F CFP)* :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
900	280	amortissements des immobilisations incorporelles	7 400 000
	281	amortissements des immobilisations corporelles	42 600 000
		Total chapitre 900	50 000 000

Total général des ressources : *deux milliards trois cent trente-neuf millions huit cent cinquante mille cinquante F CFP (2 339 850 050 F CFP).*

Article 2.- Pour l'exercice 2020, le montant des crédits ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française en dépenses de fonctionnement est fixé conformément au tableau annexé à la présente délibération, à la somme de *deux milliards deux cent quatre-vingt neuf millions huit cent cinquante mille cinquante francs CFP (2 289 850 050 F CFP)* :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
960		Assemblée de la Polynésie française	
	60	achats et variation des stocks	3 000 000
	61	services extérieurs	2 500 000
	62	autres services extérieurs	85 620 000
	64	Charges de personnel	76 720 000
	65	Autres charges d'activité	1 176 130 050
		Total chapitre 960	1 343 970 050
961		Administration générale	
	60	achats et variation des stocks	47 500 000
	61	services extérieurs	26 000 000
	62	autres services extérieurs	43 800 000
	65	Autres charges d'activité	200 000
	68	Dotations aux amortissements et provisions	50 000 000
		Total chapitre 961	167 500 000
962		Rémunération et charges	
	61	services extérieurs	4 000 000
	64	charges personnel	774 380 000
		Total chapitre 962	778 380 000
		Total général	2 289 850 050

Article 3.- Pour l'exercice 2020, le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital, est fixé, conformément au tableau annexé à la présente délibération à la somme *de cent soixante-dix millions de francs CFP (170 000 000 F CFP) en AP et de cinquante millions de francs CFP (50 000 000 F CFP) en CP.*

Chapitre	OP	Libellé	En AP	En CP
900		Assemblée de la Polynésie française		
	3.2017	Logiciels	15 000 000	15 000 000
	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	5 000 000	5 000 000
	2.2019	Travaux	150 000 000	30 000 000
		Total chapitre 900	170 000 000	50 000 000
		Total général	170 000 000	50 000 000

Article 4.- Les opérations figurant en annexe de la présente délibération d'un montant cumulé de 3 119 095 600 F CFP sont terminées au 1^{er} janvier 2020. Les reliquats de CP de ces opérations terminées sont transférés sur l'opération 2.2019 « Travaux ». En tant que de besoin, les crédits de paiement ouverts par la présente délibération peuvent faire l'objet de transferts ou de virements de crédits à l'intérieur du chapitre 900.

Article 5.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

Annexe 1

Situation des postes budgétaires au 1er octobre 2019
Institution : Assemblée de la Polynésie française

Imputation	Nombre	Statut	Intitulé du poste	Postes pourvus	Postes gelés	Postes vacants
Chapitre 962 Article 641	28	A	Secrétaire général	1		
			Secrétaire général adjoint	1		
			Chef de service	7		
			Administrateur	16		3
	31	B	Secrétaire d'administration Technicien	30		1
14	C	Adjoint administratif	13		1	
40	D	Employé d'administration Aide technique	40		0	
1	CC5	Personnel de service	1			
	114			109		5

Imputation	Nombre	Statut	Postes pourvus					Postes gelés	Postes vacants
			Titulaires FP APF	ANFA	Détachés FPT	Fonction- naires stagiaires	ANT		
Chapitre 962 Article 641	28	A	20		4		1		3
	31	B	30						1
	14	C	13						1
	40	D	34		1		5		0
	1	CC5		1					
	114		97	1	5	0	6	0	5

Situation du personnel de cabinet au 1er octobre 2019

Imputation	Groupe	Intitulé du poste	Postes
Chapitre 960 Article 641	1	Conseiller spécial auprès du président	1
	2	Chef de cabinet	1
	2	Conseiller technique	1
	2	Chef du secrétariat particulier	1
	3	Chargé de mission	1
	3	Assistant de cabinet	1
			6

Annexe 2

Assemblée de la Polynésie française
Liste des postes gelés
au projet de budget 2020

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française				Néant
	Total	0			

Annexe 3

Recettes-Section de fonctionnement - Exercice 2020

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961	7412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 289 850 050
		Total chapitre 961	2 289 850 050
		Total	2 289 850 050

Annexe 4

Dépenses - Section de fonctionnement - Exercice 2020

Chap.	Article	Libellés	Budget 2019	Budget 2020	%	ventilation chapitre 960 en 2020	
						96002 APF	96012 APF
						<i>missions et moyens des élus</i>	
960		Pouvoirs publics					
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	3 000 000	3 000 000	0,00%	3 000 000	
	613	Locations		500 000		500 000	
	6184	Frais de formation	4 000 000	2 000 000		2 000 000	
	623	Publicité, publications, relations publiques	11 400 000	11 400 000	0,00%	8 000 000	3 400 000
	624	Transport	36 000 000	42 220 000	17,28%	32 220 000	10 000 000
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	32 000 000	32 000 000	0,00%	32 000 000	
	64111	Rémunération brute du personnel	60 600 000	60 600 000	0,00%	60 600 000	
	645	Charges sociales	16 104 000	16 120 000	0,10%	16 120 000	
	6531	Indemnités des représentants	477 230 000	482 500 000	1,10%	482 500 000	
	6532	Frais de mission et de déplacement	5 000 000	10 000 000	100,00%	8 000 000	2 000 000
	6533	Cotisations et pensions de retraite	61 500 000	62 000 000	0,81%	62 000 000	
	6534	Cotisations sociales	83 680 000	73 230 050	-12,49%	73 230 050	
	65862	Dotations aux groupes d'élus	68 041 000	81 700 000	20,07%	81 700 000	
	65863	Collaborateurs des élus	382 345 000	373 000 000	-2,44%	373 000 000	
	65864	Charges patronales des collaborateurs	92 720 000	93 700 000	1,06%	93 700 000	
		Total du chapitre 960 Pouvoirs publics	1 333 620 000	1 343 970 050	0,78%	1 328 570 050	15 400 000
961		Moyens internes					
	606	Achats non stockés de matières et fournitures	47 500 000	47 500 000	0,00%		
	613	Locations	500 000	0	-100,00%		
	615	Entretien et réparations	20 000 000	20 000 000	0,00%		
	616	Primes d'assurances	3 000 000	3 500 000	16,67%		
	618	Divers services extérieurs	2 500 000	2 500 000	0,00%		
	6184	Frais de formation	0	0	#DIV/0!		
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000 000	3 000 000	0,00%		
	623	Publicité, publications, relations publiques	2 000 000	2 000 000			
	624	Transports	1 800 000	1 800 000	0,00%		
	625	Déplacements et missions	5 000 000	5 000 000	0,00%		
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	10 000 000	10 000 000	0,00%		
	628	Divers-Autres services extérieurs	22 000 000	22 000 000	0,00%		
	658	Charges diverses de gestion courante	200 000	200 000			
	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	51 000 000	50 000 000	-1,96%		
		Total du chapitre 961 Moyens internes	168 500 000	167 500 000	-0,59%		
962		Personnel					
	6184	Frais de formation	4 000 000	4 000 000			
	64111	Rémunération brute du personnel titulaire	600 000 000	600 000 000	0,00%		
	64112	Indemnités pour travaux supplémentaires	0	0			
	6413	Personnel non titulaire	700 000	700 000	0,00%		
	645	Charges sociales	171 980 000	171 980 000	0,00%		
	647	Autres charges sociales	1 700 000	1 700 000	0,00%		
	648	Autres charges de personnel	0	0			
		Total du chapitre 962 Personnel	778 380 000	778 380 000	0,00%		
		TOTAL GÉNÉRAL	2 280 500 000	2 289 850 050	0,41%		

Annexe 5

Recettes - Section d'investissement - Exercice 2020

Chapitre	Article	Libellés	Montant
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	7 400 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	42 600 000
		Total chapitre 900	50 000 000

Dépenses - Section d'Investissement - Exercice 2020

Chapitre	OP	Libellés	AP 2020 mesures nouvelles	CP 2020
900	3.2017	Logiciels	15 000 000	15 000 000
	1.2017	Matériel, outillage et mobilier	5 000 000	5 000 000
	2.2019	Travaux	150 000 000	30 000 000
		Total chapitre 900	170 000 000	50 000 000

Liste des opérations terminées au 01/01/2020

Chapitre	OP	Libellés	Ajustements négatifs d'AP
900	1.2006	Frais d'études	68 848 149
	2.2006	Matériel outillage et mobilier	271 964 749
	4.2006	Travaux neufs	1 626 336 136
	5.2006	Grosses réparations	358 946 566
	1.2007	Réaménagement du site de Tarahoi	400 000 000
	1.2012	Acquisition foncière	80 000 000
	1.2014	Remise aux normes électriques, électrifi...	273 000 000
	1.2015	Matériel, outillage et mobilier	30 000 000
	2.2015	Logiciels	10 000 000
		Total chapitre 900	3 119 095 600